



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Menaces de suppressions d'emplois sur les sites normands du groupe Essity France

Question orale n° 233

### Texte de la question

M. Hubert Wulfranc alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la stratégie industrielle et financière du groupe Essity France, filiale du groupe Suédois SCA (Svenska Cellulosa Aktiebolaget) sur le territoire national et plus particulièrement, pour les sites de production normands de Saint-Étienne-du-Rouvray (124 emplois) et de Hondouville acquis par le groupe SCA en 2012 à l'occasion du rachat des activités européennes de Georgia Pacific. Numéro un européen du papier d'hygiène, Essity est né de la volonté des actionnaires de SCA de scinder les activités de gestion forestière du groupe et de production de pâte à papier, des activités de production de produits d'hygiène à base de cellulose regroupées sous l'enseigne Essity. Malgré des résultats financiers très confortables - le groupe Essity a enregistré un bénéfice net en hausse de 21 % fin 2017 - celui-ci s'emploie depuis 2012 à restructurer ses différents sites français pour gagner en profitabilité. Ainsi, les sites de Saint-Étienne-du-Rouvray et de Hondouville ont chacun été frappé d'un plan social en 2016. Ces mêmes sites, qui n'ont pas fait l'objet d'investissements majeurs depuis leur acquisition par SCA, sont de nouveaux ciblés par des mesures de restructuration de la part du groupe qui envisage de fermer le site de Saint-Étienne-du-Rouvray à la fin de l'année 2018 et de supprimer 50 emplois à l'usine d'Hondouville. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles dispositions celui-ci entend prendre auprès du groupe Essity, qui a bénéficié des aides du CICE, ainsi que les instructions qu'il entend donner aux services de l'État pour préserver les emplois menacés ainsi que l'activité économique sur les deux sites industriels concernés.

### Texte de la réponse

#### SITUATION DU GROUPE ESSITY FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Hubert Wulfranc, pour exposer sa question, n° 233, relative à la situation du groupe Essity France.

**M. Hubert Wulfranc.** Le groupe suédois Essity, anciennement SCA Tissue et spécialisé dans les produits d'hygiène et de santé à base de cellulose, est en passe d'officialiser un plan de restructuration supprimant 200 emplois dans ses deux entreprises normandes, dont l'une est condamnée à la fermeture à la fin de l'année 2018.

Déjà frappés par un plan de sauvegarde de l'emploi en 2016 qui s'est traduit par la suppression de 200 postes, les sites normands de Saint-Etienne-du-Rouvray et d'Hondouville font définitivement les frais de la stratégie du groupe qui a scindé récemment ses activités en deux branches distinctes : d'un côté, SCA, premier propriétaire forestier d'Europe, qui s'est recentré sur la production de pâte à papier ; de l'autre, Essity, numéro deux mondial du secteur qui fabrique les marques Lotus, Demak'Up, Nana, ainsi que des produits de marques distributeurs.

Essity a été introduit en bourse en 2017. Le groupe a réalisé 215 millions d'euros de bénéfice net à la fin de la même année et annonce viser un rendement de ses capitaux à hauteur de 15 % pour ses actionnaires.

Interrogé par mes soins en mars 2016, au sujet du premier plan de sauvegarde de l'emploi, le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, notait, concernant le site de Saint-Etienne-du-Rouvray, « un manque certain de volonté de la direction de partager des informations avec les services de l'État et un réel manque d'activité qui perdure sur cette implantation depuis son acquisition ». Aussi concluait-il en indiquant avoir demandé « un préambule écrit à un accord de méthode précisant la politique industrielle du groupe SCA pour les prochaines années pour les sites français ; les investissements industriels prévus notamment sur les sites normands et leur effet sur l'emploi. »

Le ministère de l'économie a-t-il eu connaissance de tels engagements et si non, pourquoi ? S'il en a eu connaissance, la situation actuelle était-elle déjà prévisible, sans que rien n'ait été entrepris vis-à-vis du groupe ou pour la protection des intérêts des salariés ?

Que comptez-vous faire pour qu'Essity assume ses responsabilités en matière sociale et industrielle ?

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

**Mme Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, vous appelez l'attention du Gouvernement sur la situation des salariés du groupe Essity qui a annoncé une réorganisation d'une partie de ses activités productives sur le territoire national. Cette restructuration pourrait concerner plusieurs sites du groupe, à Saint-Etienne-du-Rouvray en Seine-Maritime, à Hondouville dans l'Eure, et à Kunheim dans le Haut-Rhin.

J'ai demandé à mes services de suivre ce dossier avec la plus grande attention. À cet effet, le délégué interministériel aux restructurations d'entreprise recevra, dans les jours qui viennent, la direction de l'entreprise.

En application de la loi de sécurisation de l'emploi, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi doit être saisie pour homologuer un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) négocié entre l'entreprise et les instances représentatives du personnel. Pour ce faire, elle doit s'assurer du respect de la procédure de consultation des institutions représentatives du personnel et de la qualité des mesures contenues dans le PSE. Ces mesures feront l'objet d'une étude attentive, tout particulièrement les mesures d'accompagnement des salariés qui ne pourraient bénéficier d'un reclassement interne au sein du groupe.

Je veux ici assurer que les services de l'État resteront attentifs quant à l'évolution de la situation afin que cette opération se déroule de manière responsable pour les salariés et les territoires concernés.

**M. le président.** La parole est à M. Hubert Wulfranc.

**M. Hubert Wulfranc.** J'ai moi-même eu affaire aux représentants du groupe Essity, et j'avoue que mes craintes demeurent sur la stratégie du groupe et sur la capacité de ce dernier à honorer ses engagements, si engagements il y a.

J'appelle également votre attention, madame la secrétaire d'État, sur le fait que l'entreprise de l'agglomération rouennaise, celle que je connais le mieux, est l'une des rares à demeurer dans ce désert industriel qu'est devenu l'axe de la Seine entre Rouen et Oissel, qui était, dans les années soixante-dix, le fleuron de l'industrialisation de l'agglomération rouennaise.

J'espère que le Gouvernement prend bien la mesure de ces enjeux de redynamisation industrielle, d'autant que ce périmètre est toujours menacé par la réalisation d'infrastructures – en particulier le contournement est de Rouen – qui privent de centaines d'hectares le développement industriel de Seine Sud. Vous admettez que, dans une telle situation, les craintes des élus locaux quant à la redynamisation industrielle de ce secteur majeur de la métropole rouennaise sont légitimes.

## Données clés

**Auteur** : [M. Hubert Wulfranc](#)

**Circonscription** : Seine-Maritime (3<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 233

**Rubrique** : Emploi et activité

**Ministère interrogé** : Économie et finances

**Ministère attributaire** : Économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [27 mars 2018](#)

**Réponse publiée le** : 4 avril 2018, page 2338

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 mars 2018](#)